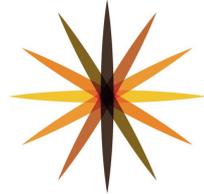


# Les Maisons de Cognac

*FRANCE*

Conseil d'Administration



Les Maisons  
de Cognac

FRANCE

# Famille

---

## Ordre du Jour Famille

---

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 juin
- Calendrier : CP du 13 aout – Proposition de CA le 12 aout à 17h
- Instances BNIC : Changement chez Maison Ferrand
- Bilan des entretiens DG
- Gouvernance : points restant à valider
- Coûts de production : Mathilde Boisseau - 18h
- Budget BNIC : indemnisation des élus
- GT production : besoins, rendements autorisations de plantations nouvelles
- TAV des eaux de vie : proposition de modification du CDC
- Point d'étape foncier : travail sur les besoins de fonciers liés aux plantations nouvelles
- Point ZNT : à ce stade cartographie des acteurs
- Point divers : distillation vapeur



## Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 juin

---



## Calendrier

---

Comité Permanent : 13 Aout à 9h (rendements)

Proposition de CA : 12 Aout à 17h



## Instances BNIC

---

Maison Ferrand :

Remplacement de Benjamin Galais par Bénédicte Laborde Huguet à compter du 31 juillet 2020

- Comité technique BNIC
- Commission pour l'inscription du Cognac au patrimoine immatériel de l'Unesco

## Bilan des entretiens DG

---

- 1<sup>er</sup> tour d'entretiens : 4 candidats les 28 mai et 2 juin
- 2<sup>ème</sup> tour d'entretiens : 2 candidats : 11 et 19 juin (+ 2 visio)
- Debrief des équipes : 19 juin – Présence du cabinet Vidal

A noter : l'UGVC se positionnera après son AG électorale du 1<sup>er</sup> juillet

## Gouvernance BNIC

---

A noter : règles de majorité nécessairement en part et non en nombre car calcul sur les présents et représentés et non sur la totalité des membres

**Présidence** : pas de possibilité de présidence extérieure (validé en SMC le 5 juin)

### **Présidence ODG :**

- Un 3e mandat pour Eric Bilhouet (validé sous réserve de ne pas modifier l'ODG sauf le nombre de membres en section) – proposition de limiter à ce prochain mandat
- Alternance Viticulture - Négoce

### **Assemblée Plénière**

Invités : représentants de l'Etat

### **Comité Permanent :**

- Suppléance : validé en SMC 1 suppléant et maintient du système de pouvoirs

## Gouvernance BNIC

---

### **Comité Permanent :**

Rôle par rapport au commissions :

~~Il contrôle l'activité des commissions, des comités de pilotage et des groupes de travail, Il veille au respect des orientations stratégiques du BNIC par toutes les instances, dont il désigne les membres, sur proposition des représentants officiels des 2 familles.~~

**Pour mémoire, la proposition de la viticulture** : commissions consultatives

ODJ : préparé et sous la responsabilité du DG en lien avec le comité de liaison et les Présidents et VP de commission.

Décisions P2 : par et sous la responsabilité du DG après avis des commissions

Périmètre : Maintien des commissions Technique / Communication /Qualité

ComDA : suppression et possibilité pour le DG [et CP?] la liberté d'organiser des  
« task force » en fonction des sujets (ex : Chine, Russie, ZNT)

## Coûts de production – **Définition des normes d'une exploitation**

*Par Mathilde Boisseau, référente Groupe Economie de la filière*

---

**Objectifs: Définir un modèle d'exploitation viticole basé sur un référentiel en phase avec les standards attendus pour la région**

- **Référentiel construit avec des objectifs définis selon 4 axes**



## Coûts de production – **Définition des normes d'une exploitation**

*Par Mathilde Boisseau, référente Groupe Economie de la filière*

---

### 1. Objectifs de production :

#### Objectifs de production : toujours le 12,5 hl AP/ha (130 hl à 9.5)

- Le viticulteur doit mettre en œuvre les outils à disposition pour atteindre les objectifs fixés (le renouvellement, l'entreplantation et les plantations nouvelles).
- Densité : 3 300 pieds par hectare

### 2. Objectifs environnementaux :

#### Certification Environnementale Cognac , HVE Option A

- Aire de lavage en conformité réglementaire avec stockage (bac de rétention...)
- Mise en conformité réglementaire sur le traitement des effluents phyto et organique → Utilisation de la prestation pour le traitement des effluents phytosanitaires
- Utilisation d'un calendrier sans CMR (avec la possibilité éventuelle de l'utilisation d'un produit CMR pendant l'année si justifié)
- Utilisation d'engrais verts/ couverts végétaux sur 25% du vignoble
- Réduction du nombre de désherbage avec passage d'intercepts (achat de disques émotteurs/lames)
- Utilisation d'un pulvérisateur confiné avec panneaux récupérateurs (obligation pour les 1ers traitements)
- Intégration de la biodiversité (haie, jachère...) (enveloppe dédiée à définir)

## Coûts de production – **Définition des normes d'une exploitation**

*Par Mathilde Boisseau, référente Groupe Economie de la filière*

---

### 3. Objectifs sociaux :

#### **Adaptation des conditions de travail, santé, sécurité**

- Intégrer les coûts des EPI : gants, lunettes, bottes, masques, chaussures de sécurité...
- Acheter du matériel adapté aux nouvelles normes de sécurité (tracteur cabine classe 4) / Nb de chevaux = 100 CV
- Adaptation du parc matériel (nombre de tracteurs...) en adéquation avec les objectifs pour le bon fonctionnement de l'entreprise
- Adapter les heures de formation aux besoins nécessaires (1 h par ha pour l'instant)
- Intégrer une rémunération adaptée (primes d'objectif, de résultat ou 13<sup>ème</sup> mois...)

## Coûts de production – **Définition des normes d'une exploitation**

*Par Mathilde Boisseau, référente Groupe Economie de la filière*

---

### 4. Objectifs qualitatifs :

#### Objectifs basés sur les préconisations des Maisons

- Principe de décantation (au prorata des maisons)
- Levurage systématique avec utilisation de 20grs/hl
- Ajustement de la teneur en azote assimilable pour bonne fermentation : 170 mg/L
- Maitrise thermique des moûts et vinification (rentrée de moûts entre 17 et 18°, ne pas dépasser 25° en cours de fermentation)
- Analyse des moûts et vins indispensables : analyse moûts, suivi de fermentation, suivi pendant la conservation des vins, contrôle maturité

**L'objectif n'est pas d'atteindre tous les objectifs dès cette année, mais d'atteindre la cible à moyen terme (5 ans). Il y aura donc de l'arbitrage et des priorités à définir dès cette année.**

## Budget : indemnisation des élus

---

### L'EXISTANT

#### ***Règle statutaire BNIC***

**Article 31** : le mandat des délégués du BNIC n'est pas rémunéré. Seul le Président peut percevoir une indemnité compensatrice du temps passé dont le montant est fixé par le Comité Permanent. *Nécessité de modifier les statuts* .

**Usage BNIC 19/20** : défraiement des élus qui en font la demande sur les bases suivantes :

- Barème ½ journée : 56,11 €
- Barème une journée : 122,22 €
- Barème GT : 37,45 €

A date, ces modalités de défraiement sont très majoritairement utilisées par la viticulture qui remonte les fiches justificatives de présence.

---

**Remboursement des déplacements sur justificatifs : barème 0,45 € /km**

## Budget : indemnisation des élus

---

Demande viticole : 200 000€ pour toutes les instances

### **Hypothèse 1**

- Indemnisation des élus viticoles de 200 K€ - sur CVO viticole
- Indemnisation des élus négoce de 75 K€ - sur CVO négoce

### **Conséquences sur les CVO**

Total CVO : 12 188 000 € dont négoce 49% et viti 51 % .

- CVO négoce : de 10.87 à 11,01 ( +1.3%)
- CVO viti de 8.11 à 7.91 (-2%)

### **A noter**

1) Déjà prévu au budget (donc hors CVO spécifique)

- Indemnité président : 25k€
- Frais de déplacements : 70k€

2) Sur les années précédentes : seul les viticulteurs ont demandé leurs indemnités

---

## Budget : indemnisation des élus

---

### Hypothèse 2

- 18k€ /membre du CP
- Autres remboursements inchangés  
(hors ODG, hors indemnité Président, hors frais km).

=

- Indemnités pour les membres du CP  $18k * 14 = 252 k$
- Indemnités autres instances (hors élus CP) : 61 k-15 k soit **46 k**

Total : **300 k**

Total CVO en conséquence: 1.2213.000€

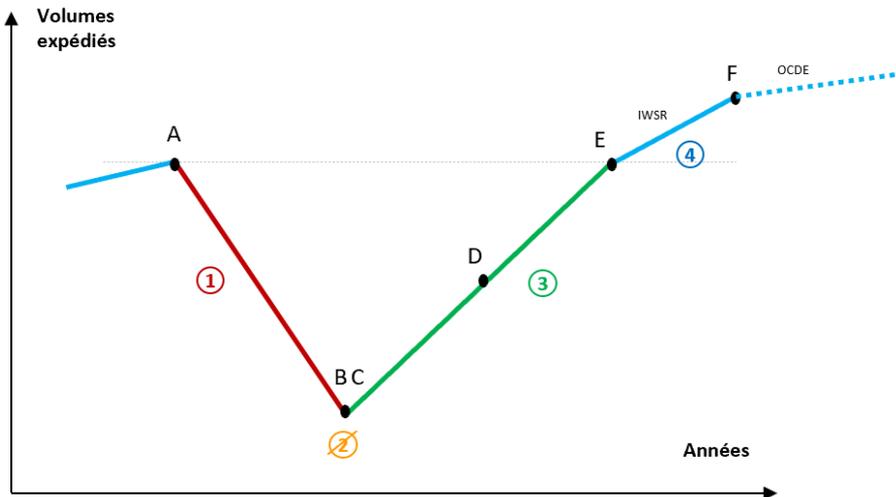
### Pour garder l'équilibre 50/50 :

- CVO négoce : 11.15 (vs 10.87 actuellement soit +2,6%)
- CVO viti : 7.83 (vs 8.11 actuellement soit -3,5%)

## GT production : besoins, rendements autorisations de plantations nouvelles

### Scénario en « V », maîtrise de la situation sanitaire

Scénario envisagé : -39 000 hl AP et -15,25 % / + 15 % / + 9,2 % / + 5,6 % / + 4,9 % / + 3,0 %....



☐ **Tendance confirmée par les données IWSR actuelles :**

① Durée de la décroissance = 12 mois

② ~~Durée de stabilité = 0 mois~~

③ Récupération du niveau avant crise = 24 mois

## GT production : besoins, rendements autorisations de plantations nouvelles

### RAPPEL DES DONNÉES D'ENTRÉES (BP 2020) (MODULE DEMANDE)

#### DEMANDE

Prévisions sur 15 ans

#### Prévisions de croissance des expéditions Cognac

PÉRIODE	TAUX DE CROISSANCE	NB CAISSES EN M
N+1_(2020-2021)	- 20,80 %*	13,9
N+2_(2021-2022)	+ 15,00 %	16,0
N+3_(2022-2023)	+ 9,20 %	17,5
N+4_(2023-2024)	+ 5,60 %	18,5
N+5_(2024-2025)	+ 4,90 %	19,4
N+6_(2025-2026)	+ 3,00 %	19,9
N+7_(2026-2027)	+ 3,00 %	20,5
N+8_(2027-2028)	+ 3,00 %	21,2
N+9_(2028-2029)	+ 3,00 %	21,8
N+10_(2029-2030)	+ 3,00 %	22,4
N+11_(2030-2031)	+ 3,00 %	23,1
N+12_(2031-2032)	+ 3,00 %	23,8
N+13_(2032-2033)	+ 3,00 %	24,5
N+14_(2033-2034)	+ 3,00 %	25,3
N+15_(2034-2035)	+ 3,00 %	26,0
Post 2035	+ 3,00 %	

#### Prévisions de croissance des Autres Utilisations (liqueurs, confiserie, Pineau...)

PÉRIODE	TAUX DE CROISSANCE
N+1_(2020-2021)	- 9,83 %
N+2_(2021-2022)	+ 10,95 %
N+3_(2022-2023)	+ 7,20 %
N+4_(2023-2024)	+ 4,54 %
N+5_(2024-2025)	+ 4,04 %
N+6_(2025-2026)	+ 2,57 %
N+7_(2026-2027)	+ 2,58 %
N+8_(2027-2028)	+ 2,58 %
N+9_(2028-2029)	+ 2,59 %
N+10_(2029-2030)	+ 2,60 %
N+11_(2030-2031)	+ 2,60 %
N+12_(2031-2032)	+ 2,61 %
N+13_(2032-2033)	+ 2,61 %
N+14_(2033-2034)	+ 2,62 %
N+15_(2034-2035)	+ 2,63 %
Post 2035	+ 1,00 %

RÉPARTITION PRÉVUE AU 31 MARS 2035		
VS	VSOP	XO
49 %	40 %	11 %

#### Grille d'éclatement comptes d'âge/qualité

COMPTE D'ÂGE	VS	VSOP	XO
C1			
C2	62 %		
C3	25 %		
C4	12 %	45 %	
C5	1 %	30 %	
C6		12 %	
C7		8 %	
C8		4 %	
C9		1 %	
C10			30 %
C11			10 %
C12			10 %
C13			10 %
C14			10 %
C15 et +			30 %

\* Baisse des envois de précaution 39 000 hl AP et -15,25 % (base de départ : 17,6 M caisses)

## GT production : besoins, rendements autorisations de plantations nouvelles

---

### RAPPEL DES DONNÉES D'ENTRÉES LORS DU BP 2020 (MODULE PRODUCTION)



#### PRODUCTION

Prévisions sur 15 ans

#### Rendement Agronomique (Etude BIPE)

RÉCOLTES	RENDEMENT AGRONOMIQUE EN HL AP/HA
2020	11,30
2021	11,37
2022	11,46
2023	11,55
2024	11,65
2025	11,74
2026	11,83
2027	11,93
2028	12,02
2029	12,11
2030	12,19
2031	12,27
2032	12,35
2033	12,42

#### Rendement Annuel Cognac cible

**12 hl AP/ha**

## GT production : besoins, rendements autorisations de plantations nouvelles

---

### POINTS A VALIDER

- Besoins Cognac Récolte 2020** **860 022 hl AP**  
(volume à passer en chaudières)
  
- Rendement à passer en chaudières Récolte 2020** **10,77 hl AP/ha**  
(Déclarations d'affectation 2019 pour la récolte 2020 : 79 844 ha)
  
- Autorisations de plantations nouvelles 2021** **2 306 ha**  
(Récolte 2032 : 108 966 ha)

## TAV des eaux de vie : proposition de modification du CDC

---

### Contexte

Changement climatique = augmentation du TAV des vins = nécessité de réaliser la coupe des secondes à des TAV plus faibles, afin de respecter le TAV maximum des eaux-de-vie.

### Etude BNIC

- Pour rester en deçà du TAV max. des EDV fixé par le CDC (72,4 % vol. à 20°C), pour des vins au TAV max. de 12 % vol., la coupe doit être réalisée à un TAV bas (56,4% vol. en my): pas compatible avec les standards qualitatifs et pratiques professionnelles usuelles.
- **Standard qualitatif : réalisation d'une coupe à 60 % vol. - se traduit en tendance par la production d'une eau-de-vie à 73,7 % vol.**

### Recommandation CT&DD :

- Modification du Cahier des Charges de l'Appellation, portant à 73,7% vol. le TAV maximum des eaux de vie.
- ~~Ajustement possible à 74%vol., afin de prendre en compte l'incertitude de la mesure du TAV, et la diversité des pratiques de distillation.~~

## Point d'étape Foncier (1/2)

---

### **Contexte** : le business plan

Augmentations des plantations = volumes supplémentaires produits = besoins supplémentaires en foncier dans toute la chaîne de production jusqu'à la chaîne de commercialisation

### **Proposition**

Mise en place d'un groupe de travail afin de collecter les données nécessaires à la réalisation de ce travail et faire le lien entre le volume de production/stock et le foncier. 1 négociant 1 viticulteur

### **Objectif**

Dans le cadre du BP, déterminer la consommation de foncier nécessaire à l'accroissement de la production.

## Point d'étape Foncier

---

### **Données nécessaires identifiées à ce stade :**

#### **Limité à la filière Cognac très resserrée (Viticulteurs, Bouilleurs de profession, Coopératives et négociants) :**

- Définition exacte du foncier industriel ?
- Besoin au niveau de la production : Définition d'une distillerie type avec la capacité annuelle de production de celle-ci (nb alambics avec capacité \* jours de distillation) et sa consommation en foncier (nombre de m2 utilisé pour la distillerie, les bassins, ...).
- Besoin au niveau du stockage : Définition d'un chai de stockage type avec capacité de stockage et sa consommation en foncier.
- Besoin au niveau de l'embouteillage : Définition d'une usine d'embouteillage avec capacité d'embouteillage et sa consommation en foncier.

A noter : les professions connexes ne sont pas pris en compte dans cette estimation (verrerie, cartonnerie, transports très gourmands en foncier).

## Cartographie des acteurs plan d'influence phytosanitaires (ex ZNT)

---

### **Objectif n°1 – Etat des lieux - pour le 15 juin :**

- Réaliser une cartographie des acteurs en présence sur le sujet (contre / neutre / allié)
- Comprendre leurs objectifs, leurs financements et les moyens qu'ils utilisent
- Déterminer les canaux de communication sur lesquels ils sont présents

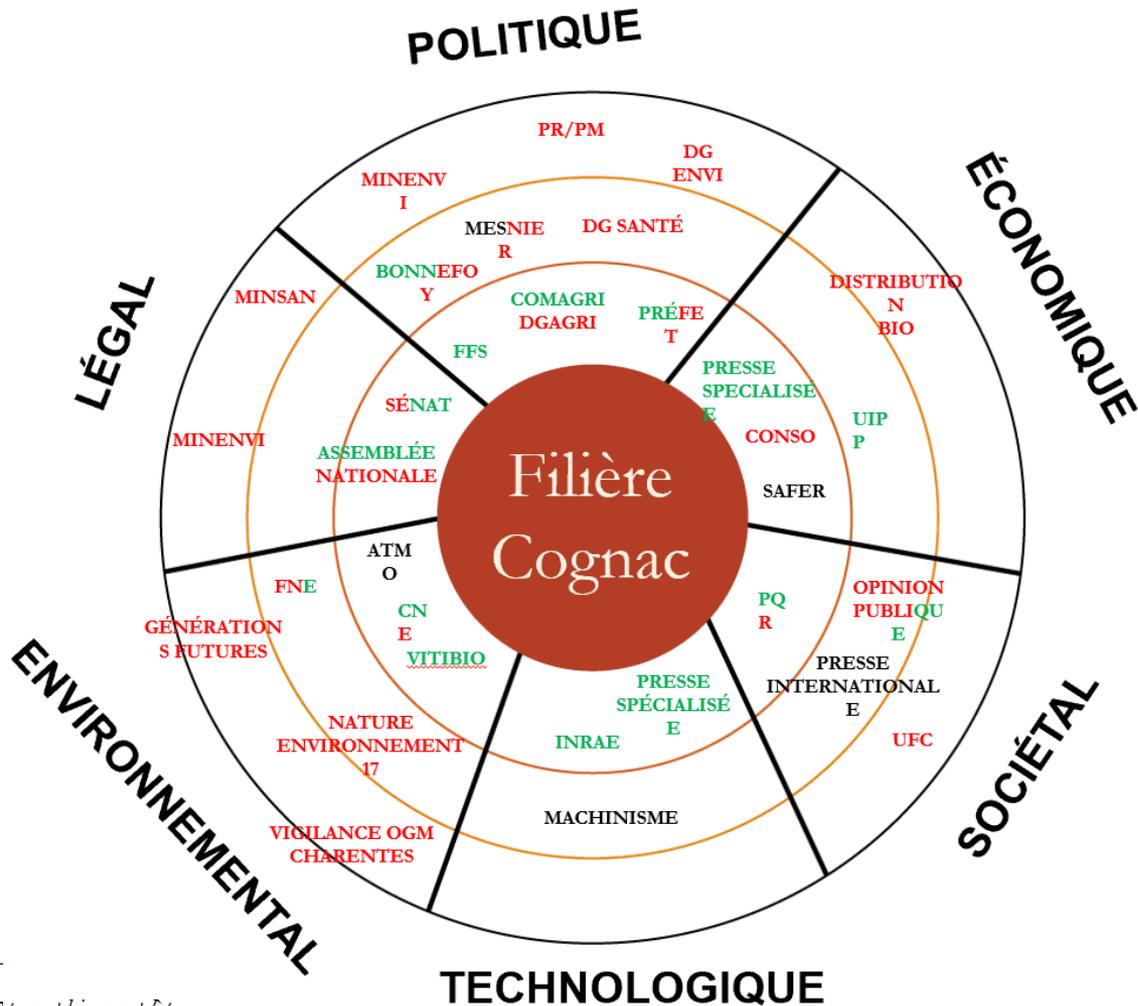
### **Objectif n°2 – Nos actions actuelles**

- Déterminer si les actions actuellement portées par la filière répondent bien aux problématiques posées (certification ...)
- Mettre en évidence les « angles morts » sur lesquels la filière n'apporte pas à ce jour de réponse.

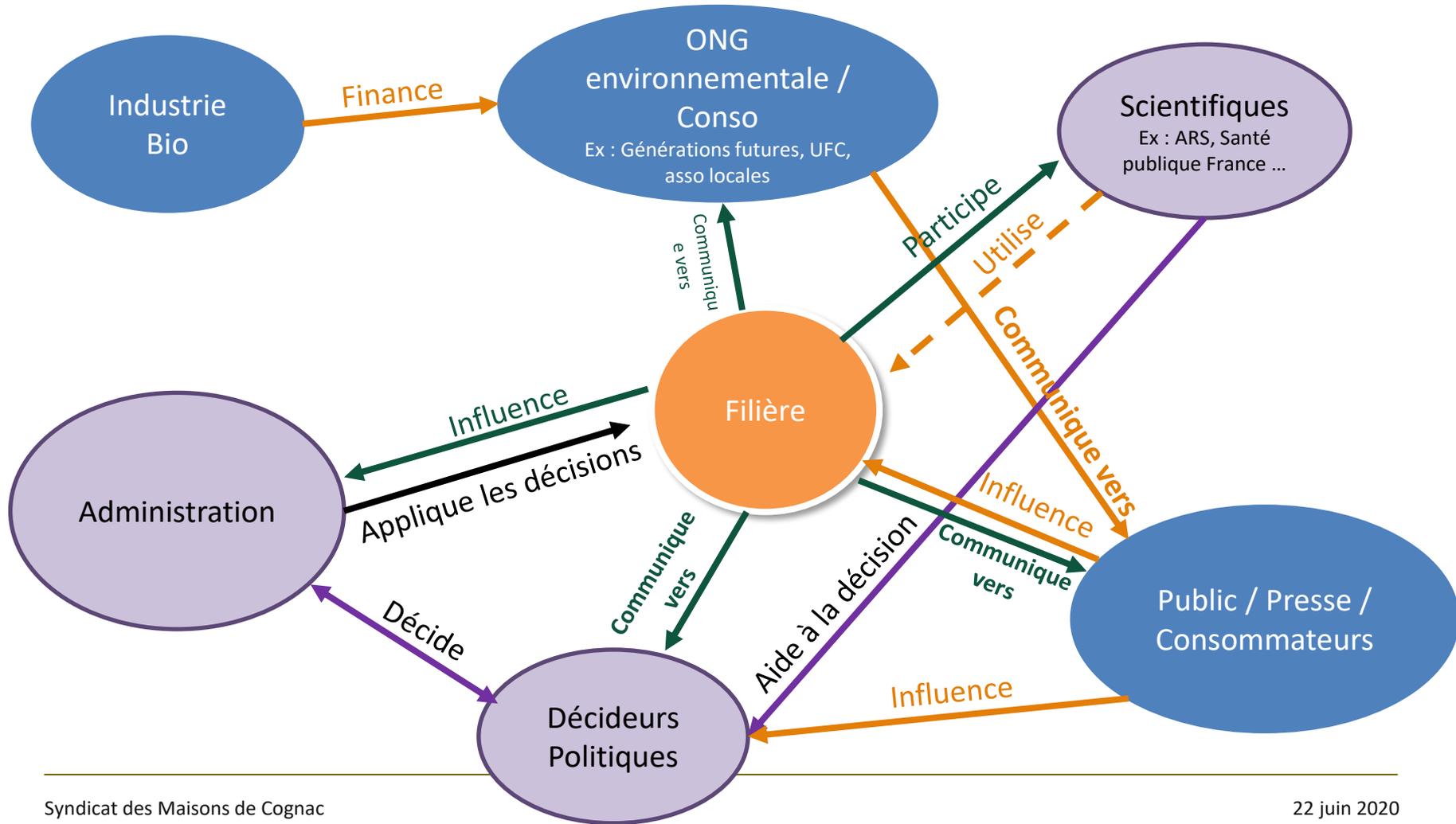
### **Objectif n°3 – Plan d'action**

- Proposer un plan d'actions – une stratégie d'influence et de lobbying permettant à la filière de contrer/répondre aux sollicitations des organisations
- Etudier les possibilités de créer des synergies avec d'autres filières

## Cartographie des acteurs plan d'influence phytosanitaires (ex ZNT)



## Cartographie des acteurs plan d'influence phytosanitaires (ex ZNT)





## Points divers : distillation vapeur

---

Comité National INAO du 17 juin : validation de la transmission du projet d'expérimentation, "Distillation comparée de vin et brouillis chauffés conformément au cahier des charges de l'AOC Cognac et de vin de brouillis chauffés à la vapeur à l'aide d'un échangeur externe", à la Commission Scientifique et Technique .



**contact : Syndicat des Maisons de Cognac**  
23 Allée Bernard Guionnet - 16100 COGNAC

[tatiana.metais@maisons-cognac.fr](mailto:tatiana.metais@maisons-cognac.fr)